



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 8589

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des victimes de l'amiante de la direction des constructions navales de Cherbourg et de leur famille. Il souhaiterait que soit appliqué l'arrêté du 24 décembre 1996 obligeant les sociétés privées et publiques à délivrer un certificat d'exposition à l'amiante aux personnes ayant été exposées et développant une maladie en soulignant que cette procédure permettrait d'accélérer l'examen des dossiers médicaux et de supprimer l'enquête administrative préalable.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8589

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 165

Question retirée le : 11 mai 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)